

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« À compter du 1^{er} janvier 2024 »,

les mots :

« Sous réserve de l'issue des négociations sur la politique énergétique globale de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reprise d'une proposition de la commission d'enquête sur la souveraineté énergétique de la France.